

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE
CANTON DE FOURMIES

COMMUNE DE WALLERS-EN-FAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
11	9	9
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 10 novembre 2022		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 10 novembre 2022		
<u>Objet de la Délibération 2022-11-02</u> Honoraires Architecte : réhabilitation et mise aux normes du bâtiment public.		

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

L’an deux mil vingt-deux, le jeudi 17 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s’est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard Navarre, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée trois jours à l’avance, conformément à la loi.

Etaient présents : NAVARRE Bernard - COLLE Stéphane - VISEE Gérard –FOUQUART Gérard-CAUDRELIER Jean-Luc – LINGUET Justine – BLANC Véronique – FOLB Céline - MAES Xavier

Etaient absentes excusées : GAILLIEZ Noémie, LEULLIETTE Bérangère

Secrétaire de séance : LINGUET Justine

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a fait réaliser par le Cabinet LEBLANC-GAUCHET le relevé de l’existant (plan+façades) et sa numérisation au centimètre ainsi qu’un estimatif prévisionnel pour la réhabilitation et mise aux normes du bâtiment public abritant les locaux des associations, la médiathèque, les services de la mairie et l’atelier des services techniques.

Il rappelle le détail du devis des honoraires des architectes soit 33 000 € HT (39 600 € TTC). Les missions du cabinet d’architectes sont inscrites dans le cahier des clauses particulières et que celles-ci seront respectées.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal, **accepte** et **valide** le montant définitif des notes d’honoraires Architecte à 33.000 € HT (soit 39.600 € TTC) pour les travaux susmentionnés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
pour extrait conforme,

Le Maire,
B. NAVARRE

Certifié exécutoire par le Maire
A WALLERS-EN-FAGNE, Le 18/11 2022

Publié sur le site internet le : 25/09/2023
Envoyé et reçu en préfecture le : 18/11/2022